

guide du lecteur bibliothèque

05/06

ESBA*Marseille*

École supérieure des beaux-arts de Marseille

184, avenue de Luminy, case 912, 13288 Marseille Cedex 09

tél : 04 91 82 83 10 - fax : 04 91 82 83 11

www.mairie-marseille.fr

ENSA-Marseille

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

184, avenue de Luminy, case 924

13288 Marseille cedex 9

tél : 04 91 82 71 09 - fax : 04 91 82 71 80

La bibliothèque est un service commun à l'École supérieure des beaux-arts de Marseille et à l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA-Marseille). Elle propose un fonds spécialisé en arts plastiques et en architecture de 25000 ouvrages, 140 titres de revues, 140 titres de revues archivées, 600 vidéocassettes, 100 cédéroms et DVD, 2500 travaux personnels de fin d'études en architecture, 1000 dossiers documentaires sur l'art et les artistes contemporains.

Elle est un outil pédagogique majeur et un partenaire actif des enseignements. Résolument tournée vers les cultures contemporaines, elle accompagne les étudiants dans leurs recherches documentaires et artistiques. Elle leur permet dès la première année d'acquérir une méthodologie de travail. Elle participe à l'émergence des problématiques développées au sein des enseignements théoriques. Elle documente les séminaires, conférences, ateliers de recherche et établit des bibliographies et dossiers documentaires s'y référant.

Elle est associée au réseau informatisé des bibliothèques de la Ville de Marseille.

horaires, conditions d'accès et de prêt

> Ouverture : de 9h30 à 18h du lundi au jeudi et de 9h30 à 17h le vendredi (horaires modifiés pendant les vacances universitaires, se renseigner auprès du service).

> Capacité d'accueil : 90 places assises.

> Accès au public en consultation sur place.

> Carte d'emprunteur : délivrée ou réactualisée sur présentation de la carte d'étudiant de l'ESBAM ou de l'ENSA-Marseille de l'année universitaire en cours. Elle permet l'emprunt auprès de la banque d'accueil de 4 ouvrages maximum à la bibliothèque pour une durée de 2 semaines -suivant leur disponibilité et dans un souci de conservation, certains ouvrages sont exclus du prêt. L'état de disponibilité des ouvrages est indiqué sur la notice d'exemplaire dans le catalogue informatisé.

Cette carte permet l'emprunt de 10 documents sur l'ensemble des bibliothèques de la ville.

> Emprunt des revues : s'effectue auprès des services de documentation sur la mezzanine pour les revues en arts plastiques et au rez de chaussée pour les revues en architecture. Il convient de présenter les numéros empruntés à la banque d'accueil à la sortie de la bibliothèque. 3 numéros peuvent être empruntés à la fois pour une durée de 2 semaines. Les numéros du mois en cours sont exclus du prêt.

> Les livres, revues, mémoires conservés en magasin sont consultables sur présentation de la carte de bibliothèque ou d'une pièce d'identité.

**recherche
de références
bibliographiques**

> Catalogue informatisé des bibliothèques de la Ville de Marseille: deux postes de consultation donnent accès au catalogue de la bibliothèque avec la possibilité d'étendre les recherches aux autres bibliothèques du réseau.

Le catalogue est aussi consultable par Internet :

www.bmvr.mairie-marseille.fr

> Bases de données spécialisées accessibles par Internet :

- Archirès : dépouillement des périodiques d'architecture depuis 1993 et TPFE (travaux personnels de fin d'études) des 20 écoles d'architecture françaises accessible par le site Internet de l'École d'architecture :

www.marseille.archi.fr/documentation/doc.htm

- Urbamet : base de données du Ministère de l'Équipement sur l'urbanisme et les transports, accessible par le site Internet de l'École d'architecture.

- RIBA (Royal Institute of British Architects) : dépouillement de périodiques d'architecture internationaux, accessible par le site Internet de l'École d'architecture.

- Bulletin signalétique des arts plastiques : dépouillement partagé des revues d'art contemporain par les bibliothèques des écoles des beaux-arts, paraissant sous forme papier depuis 1974, consultable par Internet pour les revues dépouillées depuis 1988 sur le site de l'École nationale supérieure des beaux-arts :

www.ensba.fr

**localisation des
documents dans la
bibliothèque**

> Livres et travaux personnels de fin d'études en architecture: La localisation (en libre accès ou en magasin) des ouvrages est indiquée sur la notice exemplaire du catalogue informatisé. Les ouvrages localisés en magasin doivent être demandés à la banque d'accueil.

> Cartes et plans : consultables sur place en libre accès dans la salle de lecture, ils comprennent les plans ICOREM des quartiers de Marseille (1/2000e et 1/5000e) avec un inventaire des noms de quartiers et des photographies aériennes.

> Périodiques : l'année en cours est disponible en salle de lecture. Les années précédentes et les revues « mortes » sont archivées en magasin et disponibles sur demande auprès des bibliothécaires.

> Dossiers documentaires sur l'art contemporain, s'adresser à la documentation beaux-arts.

> Documentation technique et juridique sur l'architecture et l'urbanisme, s'adresser à la documentation architecture.

> Vidéocassettes et DVD : un poste de consultation en salle permet de visionner les documents. Les listes des collections et le calendrier de réservation sont disponibles à l'accueil de la bibliothèque. Consultation sur place uniquement.

services -1 photocopieur est mis à disposition à l'entrée de la salle de lecture. Les cartes de photocopie sont en vente au distributeur situé à côté du photocopieur : achat de la carte : 1,50 €, et 0,04 €, l'unité.
-1 scanner est en accès libre à la documentation architecture.
-7 postes de consultation Internet

les lecteurs et la bibliothèque > Chaque lecteur peut consulter l'état de ses prêts à partir de la page d'accueil du catalogue informatisé : dans « Dossier abonné » entrer le numéro de la carte et le mot de passe à six chiffres : jour et année de naissance.
> Afin que chacun puisse travailler à la bibliothèque dans le calme et le respect des autres, il est demandé au lecteur :
-d'éteindre son téléphone portable.
-dans le cadre d'un travail en groupe et autour de la photocopieuse de ne pas élever la voix.
-de ne pas boire ni manger.
> Tout document perdu, volé ou gravement détérioré, doit être remplacé à l'identique ou à défaut par un document équivalent quant au sujet et au prix.
> Les retours de documents en retard entraînent une suspension du prêt temporaire ou définitive.

la Bibliothèque en réseau La bibliothèque participe :
> au réseau des bibliothèques de la Ville de Marseille en tant que bibliothèque spécialisée associée
> au réseau des bibliothèques des écoles d'architecture
> au réseau des bibliothèques des écoles des beaux-arts.

ESBAMarseille

École supérieure des beaux-arts de Marseille

service scolarité :

184, avenue de Luminy 13288 Marseille - cedex 09, case 912

tél : 04 91 82 83 10 fax : 04 91 82 83 11

www.mairie-marseille.fr

L'ESBAM, établissement d'enseignement artistique supérieur, est un service municipal de la Ville de Marseille, qui en est l'organisme gestionnaire et principal financier.

L'École est subventionnée par le Ministère de la culture et de la communication.

Les enseignements sont homologués par le Ministère de la culture et de la communication, Délégation aux arts plastiques, dont ils dépendent sur le plan pédagogique. Les certificats et diplômes sont nationaux.

ENSA-Marseille

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

service documentation

responsable: Philippe Laux,

collaborateurs: Brigitte Beaudin, Daniel Grigri,

Claudine Jais-Sullé, Josée Murat.

laux@marseille.archi.fr

ESBAMarseille
École supérieure des beaux-arts de Marseille
Direction Générale des Affaires Culturelles,
Ville de Marseille

